

ONE OCEAN SUMMIT : LE COMITE FRANCAIS DE L'UICN PROPOSE 8 ENGAGEMENTS FORTS POUR LA PROTECTION DE L'OCEAN

Lors du dernier Congrès mondial de la nature de l'UICN en septembre 2021 à Marseille, le Président de la République française a annoncé l'organisation d'un One Ocean Summit qui se tiendra du 9 au 11 février 2022 à Brest. Plusieurs initiatives doivent être lancées pour une meilleure gouvernance des océans, la protection des écosystèmes marins, la lutte contre les pollutions, notamment plastique, et la lutte contre le changement climatique.

« Le Congrès mondial de la nature à Marseille a lancé une nouvelle dynamique internationale pour la protection de la biodiversité. Le One Ocean Summit est une opportunité de la renforcer en faveur de l'océan avec des enjeux cruciaux puisqu'il représente 70% de la surface de notre planète » - Maud Lelièvre, Présidente du Comité français de l'UICN.

Le **Comité français de l'UICN rappelle l'urgence de la protection de l'océan** compte tenu que les deux tiers de sa superficie sont aujourd'hui considérés comme sévèrement altérés par les activités humaines (IPBES 2019).

Présent à Brest au One Ocean Summit, le Comité français appelle à la concrétisation de 8 engagements en réponse aux [recommandations du Congrès mondial de l'UICN portant sur l'Océan](#) :

- 1. Acheter les négociations de [l'accord international sur la biodiversité marine des zones hors juridiction nationale \(haute mer\) le plus tôt possible](#), en mars 2022, et que le texte final intègre la mise en place et la gestion d'un réseau écologiquement représentatif, bien connecté et bien géré d'**aires marines protégées efficaces**, dont une part substantielle hautement et entièrement protégées, ainsi que **des études d'impact environnemental** basées sur un système rigoureux, intégré, indépendant et fondé sur la science d'évaluation, de gestion et de suivi des effets individuels et cumulatifs des activités humaines et du changement climatique sur la biodiversité marine de la haute mer.**
- 2. Combattre [la pollution plastique](#)** par l'élimination de la production et de l'utilisation des plastiques non-nécessaires, en particulier les plastiques à usage unique, et par la promotion de l'innovation sur toute la chaîne de valeur, facilitant la gestion responsable des déchets et débris plastiques, et mettant fin aux déversements dans la nature et les océans. L'UICN demande de parvenir rapidement à un **accord mondial** pour combattre cette pollution plastique marine.
- 3. Appliquer des démarches rigoureuses de [planification des espaces maritimes](#)** pour qu'elles soient **garantes de la préservation et de la protection à long terme des écosystèmes marins**, en insistant sur l'évitement et la réduction des impacts environnementaux.
- 4. Réduire [l'incidence de la pêche](#) sur la biodiversité marine et améliorer la gestion des [dispositifs de concentration de poissons](#) (DCP) dérivants, une méthode nuisible pour l'environnement qui a considérablement augmenté partout dans le monde.**

5. **Adopter un moratoire sur [l'exploitation minière des fonds marins](#)**, tant que les conditions n'ont pas été définies pour garantir **la protection des écosystèmes et de la biodiversité des grands fonds marins**.
6. **Renforcer les mesures de protection des espèces marines** comme les [mammifères marins](#) et les requins et raies, dont respectivement 25% et 37% sont menacées selon la Liste rouge mondiale de l'UICN, en agissant en particulier sur la [réduction des captures accidentelles](#).
7. **Poursuivre la création d'aires marines protégées** et soutenir collectivement l'objectif mondial de [30% d'aires marines protégées d'ici 2030](#) dans la nouvelle stratégie mondiale de la biodiversité qui sera adoptée par la COP 15 Biodiversité, en insistant sur le respect des catégories mondiales des aires protégées de l'UICN, la qualité de leur gestion conformément au standard mondial de la [Liste verte](#) des aires protégées de l'UICN, et la protection forte.
8. Enfin le Comité français de l'UICN appelle à **respecter l'Accord de Paris** sur le Climat pour limiter les [impacts du changement climatique sur l'océan](#) et à développer des solutions fondées sur la nature en renforçant la conservation et la restauration des écosystèmes marins qui jouent un rôle important pour le carbone bleu, comme les récifs coralliens, les mangroves, les marais salants et les herbiers marins.

À propos du Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) www.uicn.fr
Le Comité français de l'UICN est une organisation non gouvernementale, qui regroupe le 2e plus grand nombre de membres de l'UICN dans le monde avec deux ministères, 13 organismes publics, 47 ONG et plus de 250 experts. Au niveau international, l'UICN rassemble quelque 1 300 organisations et 15 000 experts. L'UICN est la seule organisation environnementale qui a le statut d'observateur auprès de l'ONU. L'UICN permet à ses membres et experts (biologistes, économistes, juristes...) de collaborer au niveau international afin de partager leurs connaissances et leur action sur la biodiversité. Depuis sa création en 1948 à Fontainebleau, l'UICN a proposé 1 300 recommandations pour préserver la biodiversité et a permis de structurer et renforcer l'action mondiale dans ce domaine. Tous les quatre ans, elle organise le Congrès mondial de la nature dont le dernier s'est tenu à Marseille en septembre 2021, avant la COP15 de la Convention sur la Diversité Biologique et le One Ocean Summit.

CONTACT COMMUNICATION ET RELATIONS PRESSE

Emilie Dupouy
Chargée de communication
06 37 78 90 14 / communication@uicn.fr